

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la
Simplification administrative du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Détournement d’argent au Centre du cinéma et de l’audiovisuel».....	3
1.2	Question de M. Benoit Drèze à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Marché public européen en vue de fournir une énergie 100 % renouvelable aux différentes implantations du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	5
1.3	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Situation du cinéma Palace».....	6
1.4	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Retards dans la mise en place de la future agence de la dette»	6
1.5	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Possibilités budgétaires pour les investissements productifs dans l’éducation».....	7
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Recrutement politisé et controversé d’un attaché-inspecteur culturel».....	8
1.7	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Semaine des quatre jours dans l’administration».....	9
1.8	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Devenir de l’école d’administration publique»	10
1.9	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «État de réalisation du contrat d’administration»	11
2	Ordre des travaux	12

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Détournement d'argent au Centre du cinéma et de l'audiovisuel»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, nous nous étions quasiment quittés sur cette question. Après des semaines qui n'ont pas été de léthargie, je l'espère, mais d'approfondissement, je souhaite revenir sur ce dossier qui a entaché l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En mai dernier, un détournement de fonds au sein du Centre du cinéma et de l'audiovisuel a en effet été découvert. Le comptable fautif a, dans la foulée, été licencié et une plainte a été déposée auprès d'un juge d'instruction.

La première question à laquelle je n'ai pas eu de réponse précise concerne le montant du préjudice: si, dans un premier temps, le montant que vous avez évoqué – avec toutes les réserves utiles – était de 100 000 euros, les informations que nous avons reçues du Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative (GERFA) ont fait état d'un montant de plus de 500 000 euros. Connaît-on plus précisément aujourd'hui le préjudice subi et le mécanisme qui a débouché sur ce préjudice? Disposez-vous désormais de tous les éléments qui permettent de reconstituer ce puzzle?

Je reviens ensuite sur la sollicitation que vous aviez faite, par le biais des avocats de la Fédération Wallonie-Bruxelles, auprès du juge d'instruction afin de prendre connaissance des éléments du dossier. Dans un premier temps, vous n'aviez reçu aucune réponse. Les semaines écoulées ont-elles permis d'avoir une première connaissance des éléments du dossier? Pouvez-vous dès lors faire le point sur le dossier tel qu'il est à l'instruction?

Je reviens par ailleurs sur votre demande, justifiée, qu'une enquête interne soit diligentée. Cette enquête a-t-elle pu être clôturée? Disposez-vous des éléments qui permettent d'affiner la connaissance du dossier, du préjudice et du mécanisme sous-jacent?

Pour conclure, je rappelle que des disposi-

tions devaient être prises pour éviter qu'un détournement ne soit à nouveau possible au sein du Centre et aussi dans l'ensemble des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous faire le point sur les dispositions qui ont été prises ou qui doivent encore l'être?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – J'ai en effet reçu les compléments d'information durant les vacances. À la fin de la session précédente, sur la base des informations en ma possession, je vous avais expliqué que le comptable incriminé avait effectué huit versements au profit de son compte personnel à partir du compte bancaire appartenant au Centre du cinéma et de l'audiovisuel dont avait la gestion. Les fonds détournés associés à ce modus operandi s'élevaient à 107 736 euros et portaient sur deux années, 2014 et 2015. Mais, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Crucke, au stade où en était l'enquête judiciaire, on ne pouvait exclure d'autres transactions suspectes. Les tiers référencés dans les paiements n'ont pas été pénalisés. Ils ont réceptionné leurs propres subsides et, rien ne leur étant dû, les opérateurs sur lesquels portaient les soldes des subventions indues n'ont pas davantage été pénalisés.

Les avocats de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous ont transmis leurs notes sur le dossier d'instruction. L'enquête, qui est limitée par le délai de dix ans de conservation des extraits bancaires, montre que, sur la période 2006-2013, le comptable a utilisé un modus operandi différent, et ce à double titre. Avant d'arriver sur son compte personnel, les fonds ont systématiquement transité par un compte appartenant à la Fédération ouvert à la banque de La Poste. Avant d'aboutir sur ce compte de transit, les fonds détournés émanaient du compte du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, mais également d'un compte ouvert à la banque de La Poste, n'appartenant pas à la Fédération. Il existe donc deux comptes de La Poste impliqués dans le mécanisme frauduleux.

Si, par précaution, on prend en considération les fonds du compte n'appartenant pas à la Fédération, le préjudice sur la période 2006-2013 s'élève à quelque 391 182 euros, portant le détournement total à 498 918 euros. Bien que l'on progresse, il n'est pas encore possible de déterminer le préjudice de manière définitive. L'examen des autres comptes personnels du comptable n'a montré aucune trace de transactions frauduleuses sur la période 2006-2016. Le juge d'instruction a saisi les comptes du comptable qui abritaient au total quelque 50 000 euros. Il poursuit son enquête patrimoniale afin de vérifier notamment les mouvements effectués sur le compte de l'épouse du comptable ainsi que les biens mobiliers et immobiliers dont il pourrait disposer.

En ce qui concerne les investigations et actions menées par l'administration, il convient de mentionner qu'à la suite des informations issues

de l'enquête, les fonds encore présents sur le compte de transit ouvert à La Poste et appartenant à la Fédération, soit 19 094 euros, ont été récupérés le 11 juillet au profit du Centre du cinéma. Ce compte, comme tous ceux ouverts auprès du caissier de l'époque de la Communauté française, aurait dû être clôturé au moment de l'autonomie de trésorerie de la Communauté et, au plus tard, le 31 décembre 1991. Après avoir interrogé la banque de La Poste, la Fédération a reçu l'assurance que nul autre compte n'y demeurerait ouvert. La Fédération a informé ses avocats qu'un des comptes donneur d'ordre dans les mécanismes frauduleux ne lui appartenait pas, afin que cette information soit communiquée au juge d'instruction pour devoirs complémentaires quant à l'identité du titulaire du compte et au mécanisme d'alimentation de ce compte.

Quant aux améliorations apportées au contrôle interne, des actions ont déjà été entreprises. Une cellule spécifique centralisée assure désormais la sécurisation du processus de gestion des données et des tiers: la création et la modification des données des bénéficiaires et fournisseurs, notamment leur numéro de compte bancaire, ne sont plus accessibles aux Services administratifs à gestion autonome (SACA) et aux trésoriers décentralisés. Les mesures de contrôle du processus de paiement des SACA hors enseignement sont renforcées, notamment via l'implémentation d'outils informatiques tels que le RP Gladys et la séparation des fonctions dans le processus de paiement: apparition du paiement en amont pour préparer le dossier du comptable, paiement effectué par le trésorier et, en aval, un vérificateur réconcilie les extraits de compte aux écritures comptables. Un projet d'arrêté d'application relatif aux SACA est en cours d'écriture. Enfin, le renforcement des équipes de contrôle de la direction générale du Budget et des Finances par huit équivalents temps plein est en cours. L'appel à candidatures se clôt le 3 octobre.

L'enquête montre que les moyens mis en œuvre par le comptable pour détourner des fonds ont évolué dans le temps. Ses activités frauduleuses ont débuté voici au moins dix ans. Elles ne sont pas associées à un relâchement du contrôle ces dernières années. Au contraire, les mesures de contrôle en vigueur étaient prévues dans le contrat d'administration. Compte tenu du contexte, certaines ont fait l'objet d'une mise en œuvre accélérée. La fraude, telle qu'organisée par le comptable incriminé, ne serait plus possible aujourd'hui.

La mise en œuvre conjointe du projet de renforcement du contrôle comptable et budgétaire repris dans le projet du contrat d'administration et du projet d'introduction extensive de la nouvelle technologie applicative ERP, lui aussi intégré au projet de contrat d'administration, devrait permettre d'assurer la cohérence globale du système de contrôle interne. On ne peut qu'atténuer les risques, mais le risque zéro n'existe pas.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne pensais pas que la pluie tomberait si vite et si drue sur notre parlement. Nous atteignons presque 500 000 euros de préjudice pour 2006-2013. Nous ne disposons toujours pas de tous les éléments. Vous avez eu raison d'être prudent dans votre première réponse en disant que vous ne possédiez pas toutes les informations. Cependant, nous avons aussi eu raison d'insister alors que la majorité, essentiellement le Parti socialiste, faisait barrage à l'audition des représentants du GERFA. Je le regrette, car ils disposaient manifestement d'informations pertinentes.

Je m'inquiète aussi de ne pas avoir beaucoup entendu sur l'enquête interne. Je vous suggérerais à l'époque d'interpeller nos avocats pour aller voir le juge d'instruction, ce qui a permis de confirmer les informations révélées par le GERFA. Comment l'enquête interne n'a-t-elle pas débouché sur d'autres éléments? Ce dossier, une fois de plus, pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Nous devons jouer la transparence non seulement quant à la hauteur du préjudice, mais aussi à la responsabilité interne. Une personne a été licenciée, mais une autre qui lui est extrêmement proche est toujours au sein du système. Vous avez pris des mesures de protection, de sécurisation et de séparation des fonctions. Vous avez eu raison, mais nous ne pouvons, à l'heure des restrictions budgétaires, fermer les yeux sur une perte de 500 000 euros. C'est pourquoi mon groupe demandera l'audition des personnes qui n'ont pas encore été auditionnées.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je ne voudrais pas que nous nous quittons sur cette question en donnant l'impression que le gouvernement entend cacher certaines choses...

M. le président. – Monsieur le Ministre, la règle veut que vous ne puissiez pas répliquer sauf, bien entendu, si l'ensemble de la commission vous y autorise. (*Assentiment*)

Je constate que personne n'y voit d'inconvénient. Je vous donne donc la parole, Monsieur le Ministre.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nous avons avancé dans ce dossier. À un certain moment, j'ai pu faire preuve d'une grande prudence, notamment par rapport aux déclarations du GERFA. Si ce dernier avait accepté de transférer ses informations, peut-être aurions-nous obtenu un complément à ce qui a été dit par le juge d'instruction. À mon sens, la façon la plus sérieuse d'avancer était de donner mandat à nos avocats dans le cadre de la procédure, et pas simplement sur la base d'un article de presse fondé sur des documents transmis par on ne sait qui. Le juge d'instruction a dit aux avocats que nous nous situons dans le cadre d'une procédure. Je ne vou-

drais pas que l'on invoque l'audition du président du GERFA par une commission parlementaire pour brandir une faute de procédure. Comme à la Chambre, il faut être prudent.

Il est vrai que la somme est importante. Des mesures ont été prises: des personnes ont été sanctionnées, on a resserré des boulons et une série de procédures sont encore à l'œuvre. Ma volonté est également d'amener des éléments neufs dans ce dossier. Nous n'allons certes pas en faire un feuilleton, mais la même transparence vaudra pour toutes les autres étapes. Si j'apprenais quelque chose, je pourrais même suggérer à l'un ou l'autre d'entre vous de me poser la question pour pouvoir y répondre!

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ce complément d'information. Je n'ai à aucun moment considéré que le gouvernement ou vous-même aviez tenté d'occulter la vérité. Par contre, je reste dubitatif à l'égard de l'enquête interne. Les réponses n'ont pas été données, ce qui ne laisse pas de m'inquiéter. En outre, vous ne m'empêchez pas de penser – sans porter de jugement – que ce compteable devait être supervisé. Je constate la faillite de l'ancien système; peut-être les responsabilités n'ont-elles pas encore été dévoilées. Enfin, je ne tiens pas à faire un feuilleton de cette histoire malheureuse. Je ne pense toutefois pas que nous soyons à la fin du film. Nous reviendrons vers vous, soit par des auditions, soit par des questions.

1.2 Question de M. Benoit Drèze à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Marché public européen en vue de fournir une énergie 100 % renouvelable aux différentes implantations du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Benoit Drèze (cdH). – Le gouvernement de la Fédération a lancé en juillet un marché public européen en vue de fournir une énergie 100 % renouvelable, produite en Europe pour les différentes implantations du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce marché qui aura une durée de deux ans constituera la première mise en concurrence centralisée des fournisseurs d'énergie. Autrefois, chaque administration générale gérait séparément ses contrats. Cette mesure entraînera donc certainement une économie d'échelle non seulement en termes de ressources humaines nécessaires au suivi du marché, mais également en termes de coût, vu la taille du marché concerné. Aujourd'hui, ce coût global lié à la consommation énergétique se chiffrait à 3,3 millions d'euros par an selon une dépêche Belga.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire

où en est l'attribution de ce marché public? Avez-vous évalué le coût éventuel que représente le choix politique vertueux pris par le gouvernement d'opter pour une énergie 100 % renouvelable produite en Europe?

Je tiens d'ailleurs à saluer ce choix politique du gouvernement qui, en tant qu'agent économique lui-même, agit en faveur du renouvelable et influence par ce choix et à son niveau le marché de l'énergie, même si nous savons que tout n'est pas rose dans ce domaine. En effet, lorsque Lampiris a été racheté par Total, nous avons vu apparaître un débat sur le système des garanties d'origine de l'énergie. Celles-ci sont en fait dissociées du mégawatt-heure réellement fourni et, par ailleurs, le document permettant de bénéficier du label coûterait moins d'un euro par mégawatt-heure, ce qui relativise la situation.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – L'introduction rigoureuse et exacte que vous avez faite, Monsieur Drèze, ne nécessite pas de reprendre les divers éléments. Je voudrais toutefois préciser que le marché public devrait être attribué définitivement dans le courant de la première semaine d'octobre. En ce qui concerne le coût que cela représente, l'agence Belga parle de 3,3 millions, alors qu'il s'agit en fait de 2,805 millions par an, ce qui représente effectivement peu de chose comparativement au signal politique donné et à l'ampleur du marché global.

Comme vous l'avez dit, auparavant chacun faisait ses bons de commande d'énergie, alors qu'ici nous privilégions une approche globale. Je voudrais ajouter que nous avons procédé il y a quelques semaines à l'engagement de M. Madam, ancien responsable de FEDESCO, qui a mis en œuvre toute la politique de regroupement, de globalisation des contrats énergétiques au niveau fédéral. M. Madam a terminé sa mission et les résultats ont été très positifs. Les premières études démontrent que ce responsable «Énergie» engagé à la Communauté française va rapporter beaucoup plus que le coût de son contrat. Peut-être serait-il possible, à terme, que vous procédiez à une audition de cette personne et que vous ayez ainsi un aperçu des orientations prises sur le plan énergétique.

Par ailleurs, nous avons passé dernièrement un contrat avec la commune de Wellin, qui abrite un centre de dépaysement et de plein air. Ce contrat porte sur la participation à un système de chauffage urbain sur la base des pellets. Il s'agit de petites expériences très concrètes qui auront un impact positif.

M. Benoit Drèze (cdH). – Monsieur le Ministre, je partage votre approche qui consiste aussi bien à globaliser pour faire des économies d'échelle qu'à être concret et pragmatique, comme dans l'exemple que vous avez cité.

Je prends note de la perche que vous nous

tendez en suggérant une audition en temps utile avec monsieur «Énergie». Peut-être pourrions-nous fixer un rendez-vous intermédiaire, au milieu ou à la fin du mois d'octobre, lorsque le marché sera attribué et que la clarté sera faite en ce qui concerne les prix. Nous pourrions alors comparer.

1.3 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Situation du cinéma Palace»

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, lors d'une des dernières réunions de la commission de la Culture avant les vacances parlementaires, Mme Greoli, interrogée sur la situation du cinéma Palace, nous a appris que le gouvernement vous avait chargé de trouver une solution.

Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà investi quelque 15 millions d'euros et, selon l'ancienne ministre de la Culture, Mme Milquet, 3 millions sont encore nécessaires pour finaliser le projet. Il semblerait que ce soit plutôt 2,7 millions d'euros. Plusieurs pistes ont été explorées, comme la revente à la Région bruxelloise, une collaboration avec la ville de Bruxelles ou encore avec le fonds Beliris. Jusqu'à présent, aucune de ces pistes n'a pu aboutir. Interrogée en commission, Mme Greoli nous a indiqué que, dans le cadre de l'ajustement budgétaire de 2016, le gouvernement avait chargé le ministre du Budget de négocier la meilleure solution pour le Pathé Palace avec la Région de Bruxelles-Capitale et la conclusion d'un bail emphytéotique avec celle-ci pour une durée de cinquante ans, de manière à permettre la finalisation des investissements prévus et à assurer la pérennité de l'outil culturel que représente ce bâtiment.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer où en sont les négociations? Des rencontres ont-elles déjà eu lieu? Une première négociation avec la Région bruxelloise s'est-elle déjà déroulée ou a-t-elle échoué? Les conditions de vente ont-elles été modifiées? Sur quels éléments précis portent les désaccords éventuels? Quel est le montant demandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Les discussions relatives au cinéma Palace sont effectivement en cours avec la Région de Bruxelles-Capitale, particulièrement avec le ministre-président Rudi Vervoort, en exécution du mandat qui m'a été donné lors de la discussion de l'ajustement budgétaire. Le premier élément de ma mission est de trouver la solution la plus avantageuse pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne me sens pas lié par l'obligation d'une emphytéose. Si on me donne un mandat pour négocier la

meilleure solution, je ne vois pas pourquoi ce serait assorti de l'obligation d'une emphytéose de cinquante ans. C'est un des éléments du dossier. Peut-être aboutira-t-on à cette décision, mais, en tout cas, je n'ai pas envie d'anticiper les conclusions d'une négociation. Ce serait idiot de s'asseoir à une table de négociation en disant déjà ce que je voudrais ou pas. Tout est ouvert. C'est le principe même d'une négociation avec le ministre Vervoort.

Mon rôle en tant que ministre du Budget consiste effectivement à préserver les intérêts de notre Fédération et à rappeler, par exemple, que les montants déboursés dans l'immeuble avoisinent les 16 millions d'euros, dont dix sont encore à rembourser par le biais de deux emprunts bancaires en cours. Le monde a changé. C'était sans doute bien à une époque, mais je ne sais pas si on peut encore se permettre ce genre de choses aujourd'hui. Outre ces montants de remboursement, il reste le coût des travaux encore à réaliser qui est évalué à 2,7 millions d'euros. L'objectif est effectivement d'aboutir à un accord qui permettra de savoir si c'est «stop ou encore» et dans quelles conditions.

M. Philippe Knaepen (MR). – Si je comprends bien, nous n'en sommes nulle part. Depuis l'achat en 2001, la gestion est calamiteuse. Vous dites que vous n'êtes pas lié par l'emphytéose. La Région bruxelloise change également d'avis. Il semble que la propriété doive être transférée vers cette dernière pour que Beliris puisse financer les 2,7 millions d'euros. Vous avez inscrit cette somme en crédit et en dépense dans l'ajustement budgétaire, mais vous ne m'avez pas donné plus d'information. Devez-vous transférer le bien ou non?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La négociation est en cours.

M. Philippe Knaepen (MR). – Vous n'avez pas beaucoup de choix. Il s'agit d'un véritable entonnoir. Vous devez en effet transférer le bien à la Région.

1.4 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Retards dans la mise en place de la future agence de la dette»

M. Philippe Knaepen (MR). – Je reviens une fois encore vers vous concernant le délicat mais néanmoins important chantier de la création de la future agence de la dette. En réponse à ma dernière question sur le sujet, vous n'avez pas voulu vous engager sur la date de création. Monsieur le Ministre, rappelons qu'elle était annoncée pour la fin de janvier 2015, soit il y a plus de vingt mois.

Quelle est la situation aujourd'hui? A-t-on enfin avancé? Quels sont, concrètement, les problèmes rencontrés? L'ambition du gouvernement est-elle toujours la mise en place de cette agence avant la fin de la législature? Le contrat d'administration ayant été approuvé avant les vacances parlementaires, la création de l'agence a-t-elle avancé?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La création de cette agence est bien prévue dans le contrat d'administration passé il y a quelques semaines. La mise en œuvre de cette agence dépendait de l'arrivée de la nouvelle fonctionnaire de direction chargée de la gestion de la dette. Elle a pris ses fonctions en avril 2016 et a eu le temps depuis de trouver ses marques dans le service. Dans les prochains mois, l'agence de la dette devrait donc voir le jour.

Bien que cette agence ne soit pas encore installée, le service de la dette de la direction générale du Budget et des Finances accomplit un travail d'une grande qualité. Vous aurez l'occasion de le constater lors de la présentation du rapport. Ce service a d'ailleurs été primé pour son travail en 2014 et en 2015. L'agence de la dette n'existe donc pas encore formellement, mais cela ne veut pas dire que la dette n'est pas gérée correctement par l'administration de notre Fédération.

M. Philippe Knaepen (MR). – Votre réponse diffère peu de celle que vous m'aviez donnée le 12 janvier 2015. Vous alliez même plus loin à l'époque puisque vous parliez, à propos de la création de cette agence, «d'importance stratégique». Vous ajoutiez qu'il fallait la doter d'outils spécifiques, notamment en termes d'information financière. Je constate que, dans ce dossier également, on avance à très petits pas. À présent qu'une nouvelle dirigeante a été désignée, je vous interrogerai à nouveau durant ce trimestre.

1.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Possibilités budgétaires pour les investissements productifs dans l'éducation»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le ministre-président s'exprimait le 1^{er} septembre dernier dans *Le Soir* à l'occasion de l'ouverture d'un débat sur les balises budgétaires que l'Europe nous impose. Le but de sa démarche est le réinvestissement dans les politiques relatives à l'éducation. Ainsi, tout en soulignant que l'enseignement est devenu le produit essentiel de nos redéploiements, le ministre-président se demande si on ne pourrait pas se livrer à une lecture plus souple du carcan budgétaire.

Récemment, le premier ministre Charles Michel a invité les entités fédérées afin d'établir un Pacte national d'investissements visant à dégager des montants dans des investissements productifs. Il a d'ailleurs reçu les ministres-présidents des entités fédérées pour une discussion informelle sur le sujet. À cet effet, des contacts seront pris avec la Commission européenne afin d'évaluer les possibilités budgétaires et ce, malgré le Pacte de stabilité et les règles comptables SEC 2010 qui nous imposent une nécessaire gestion budgétaire rigoureuse.

Monsieur le Ministre, quels contacts ont été pris, particulièrement avec la ministre fédérale du Budget, Mme Wilmès, pour permettre le redéploiement d'investissements productifs dans l'éducation? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-elle concernant le Pacte national d'investissements lancé par le premier ministre? Outre l'éducation, d'autres secteurs pourraient-ils être concernés par ce pacte? Avez-vous déjà entrepris des démarches pour permettre de trouver des moyens additionnels destinés à la réalisation des objectifs du Pacte d'excellence?

Enfin, les investissements relatifs au numérique trouveront, semble-t-il, une place de choix au sein du Pacte national d'investissements. Or ils devront se démultiplier à l'avenir pour que soient réalisées les ambitions du Pacte d'excellence. Ainsi, avez-vous déjà pu, à ce stade, évaluer les possibilités budgétaires pour un développement renforcé du numérique au sein des écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles? Outre les accords de coopération avec la Wallonie via les plans «École numérique», êtes-vous confiant quant aux possibilités d'investissements additionnels?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le débat entamé par l'ensemble des ministres-présidents à l'occasion de la réunion qui était consacrée à la présentation du plan d'investissements et lors de laquelle je remplaçais le ministre-président, M. Rudy Demotte, ne manquait pas d'intérêt. La question qui y a été abordée le sera une nouvelle fois lors de la réunion du Comité de concertation de ce mercredi. Le premier ministre y présentera sa note basée sur les différents apports amenés par les représentants des entités fédérées lors de la première réunion.

Tous les responsables politiques, qu'ils soient chargés ou non du Budget, dressent le même constat: le corset budgétaire qui leur est imposé pour les investissements provoque un handicap sérieux lorsqu'il s'agit de répondre aux différents souhaits exprimés par la population, les entreprises et les différents niveaux de pouvoir. C'est notamment le cas pour les bâtiments scolaires et le développement numérique.

L'approche développée se veut pragmatique. D'une part, la volonté a été exprimée, par les uns et les autres, de ne pas tomber dans l'endettement

excessif. D'autre part, le lobbying commun auprès des institutions européennes doit permettre d'aboutir à un assouplissement des règles, lorsque les investissements proposés par les pouvoirs publics en général, et les entités fédérées en particulier, s'inscrivent dans le cadre d'investissements productifs. C'est d'ailleurs ce qui a été dit à l'issue du conclave budgétaire wallon et c'est ce qui est indirectement prévu par le gouvernement flamand. Ce dernier présente certes un budget en équilibre, mais il omet d'évoquer l'investissement important requis pour le contournement d'Anvers.

Un premier élément évoqué lors de la réunion consiste à dire que l'investissement ne doit pas inciter les décideurs politiques à abandonner l'objectif de l'assainissement. Il est clair que l'investissement doit non seulement être le résultat d'un lobbying au niveau européen, mais aussi montrer aux partenaires privés qu'ils peuvent investir dans des domaines porteurs. Cette philosophie prévaut pour la préparation du budget 2017. Dans la liste des secteurs dans lesquels certains investissements sont susceptibles de s'inscrire, figurent l'emploi, l'éducation, la recherche et la société numérique. La réunion du Comité de concertation sera suivie d'une réunion du Comité de pilotage, associant les différents ministres du Budget, pour tenter de dégager des moyens pouvant être affectés à des investissements productifs.

Le lobbying exercé à l'égard de l'Europe est important. Beaucoup avaient donné en exemple le partenariat public-privé (PPP) noué par la Communauté germanophone pour une petite école. Ce PPP de faible envergure, bien moins important que celui concernant le tram de Liège par exemple, vient d'être requalifié par l'Europe. La Communauté s'est donc vu refuser ce projet également. Si nous voulons mener à bien cette entreprise, il convient de mettre en place une approche de lobby.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Loin de moi l'idée de vous reprocher de prévoir l'assainissement des finances et d'être attentif aux investissements qui mettraient le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles plus en péril qu'il ne l'est déjà. Vous avez dit précédemment que vous viendrez nous présenter l'état de la dette. Il s'agit en effet d'un élément important dont il nous faut tenir compte dans le cadre d'une vision à long terme. C'est l'un des mérites de ce Pacte national d'investissements: le premier ministre y développe une vision jusqu'en 2030. Cette manière d'aborder les choses permet de ne pas avoir à les organiser dans l'urgence, d'année en année. Ce pacte prévoit également de faire appel à l'intervention du secteur privé, des précautions devant toutefois être prises pour éviter un éventuel retour de manivelle tel qu'évoqué dans votre réponse.

Il y a là une opportunité pour la Fédération Wallonie Bruxelles. En effet, l'Éducation étant reprise dans les grandes thématiques de ce Pacte d'investissements, nous espérons que les choix du gouvernement prendront en compte notamment le

travail mené en commission de l'Éducation pour le Pacte d'excellence. Ce programme représente une opportunité de rassembler des moyens dont nous ne disposons pas au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de mener les investissements productifs nécessaires.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Recrutement politisé et controversé d'un attaché-inspecteur culturel»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La dernière mouture de la revue mensuelle du Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative (GERFA) évoque une situation qui, si elle s'avère – mais on sait aujourd'hui que l'on peut lui faire confiance –, est pour le moins interpellante et douteuse. Elle regarde ce que nous, tous partis confondus, n'arrêtons de dénoncer, à savoir la politisation de la fonction publique et, en l'occurrence, du secteur culturel. Le GERFA fait allusion à une procédure d'embauche irrégulière sinon illégale, preuves à l'appui, pour un poste d'attaché-inspecteur culturel dans le cadre d'une nomination pour une durée indéterminée. La sélection et les faits datent des mois de juillet et d'août de cette année. Je ne doute pas que, comme moi, vous êtes un lecteur attentif de cette revue.

D'après les renseignements du GERFA, le directeur général adjoint, également membre du jury de nomination, a rendu publique la liste des candidats au poste en question par un courriel à des fonctionnaires de la direction générale de la Culture (DGC) ainsi qu'à d'autres membres du jury. Il ne s'est pas arrêté là: il a mis au point une version «améliorée» du tableau des candidats, reprenant ceux remplissant les conditions et ceux ayant selon lui «un degré de priorité». Par la suite, la liste de «priorités», comprenant au moins dix noms, a été envoyée à pas moins de vingt-deux fonctionnaires de la DGC au début du mois de juillet. La sélection, qui a eu lieu le 16 août, a dévoilé que deux candidats seraient «en principe» embauchés, mais que deux autres, dont les noms ne sont pas divulgués, sont également retenus.

Quel est dès lors l'intérêt du jury de sélection puisqu'il est déjà connu que ces deux derniers seront écartés lors du recrutement statutaire? Ce traitement de faveur est non seulement lamentable, mais révèle une opacité totale et un manque de discrétion, pour ne pas dire un manque d'objectivité évident de la part du numéro deux de la DGC. C'est tout simplement révoltant.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de cette situation? La DGC n'est-elle pas censée travailler dans l'intérêt général de la population, de la fonction publique et de tous les postulants?

Une enquête a-t-elle été ouverte afin de connaître les secrets et aboutissants de cette affaire? Le cas échéant, ne convient-il pas de diligenter une enquête interne? Le poste a-t-il été attribué depuis la parution de l'article du GERFA? Quelle suite comptez-vous donner à cette situation?

Si les faits étaient avérés, on devrait constater que, malgré les dispositions existantes, la politisation reste une réalité quotidienne. Je vous demanderais dès lors non seulement de la condamner formellement, mais aussi de prendre des mesures concrètes appropriées.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Les services de la Communauté ont établi des procédures pour le recrutement objectif des agents par Selor. À ma connaissance, l'objectivité des procédures n'a jamais été remise en cause. N'ayant pas lu la revue mensuelle du GERFA, je n'étais pas au courant des accusations de politisation qui y étaient reprises.

Pour l'instant, aucune enquête sur la procédure de sélection à laquelle il a été fait référence n'a été diligentée. La question m'interpelle et je demanderai à l'administration de m'éclairer sur ce qui s'est passé. Si les accusations se révèlent fondées, des sanctions seront prises. Dans le cas contraire, je comprendrais que l'administration se défende contre le GERFA. L'administration générale de la Culture, comme tous les autres services, est tenue de respecter les principes constitutionnels de l'égal accès à l'emploi public.

Concernant l'intérêt du jury de sélection et ses conclusions sur le candidat retenu, je peux vous apporter plusieurs éléments. Deux postes étaient à pourvoir. Quatre candidats ont été retenus. Les deux premiers se sont vu proposer les postes tandis que les deux suivants ont été retenus par le jury en cas de désistement des premiers classés. Cette méthode légale a pour objectif de ne pas contraindre à organiser plusieurs procédures en cas de refus d'un candidat classé premier. L'arrêté du 15 avril 2014, relatif aux engagements contractuels, prévoit d'ailleurs la possibilité de créer des réserves de recrutement pouvant être utilisées pour le même emploi ou une fonction similaire dans un délai d'un an.

Dans l'administration, un groupe de travail «Selor» réfléchit actuellement à la simplification des procédures et au raccourcissement des délais. Nous en avons parlé lors des discussions budgétaires. Dans le cas des huit inspecteurs, l'appel à candidatures vient d'être lancé. La sélection et l'engagement prendront donc encore quelques semaines.

Heureusement, nous avons pu anticiper pour les fixations et liquidations du traitement du personnel enseignant (FLT) car le contrat d'administration prévoyait cette possibilité. Pour Capelo, nous avons fait preuve d'imagination et recouru aux services du Forem et d'Actiris pour

recruter 49 personnes sur la base d'une sélection réalisée ces organismes. Les procédures d'examen sont en voie de simplification et d'allègement. Il semblerait que Selor ait, suivant la pratique courante, demandé à tous les membres du jury de sélectionner, sur les 46 candidats, dix personnes qui devaient être auditionnées lors d'un deuxième tour.

Manifestement, un des fonctionnaires a utilisé maladroitement son mail ou son fax pour envoyer des informations qui ont été interceptées par le GERFA. J'ai pris connaissance de ces informations en début d'après-midi et je vérifierai s'il s'agit d'une pratique courante ou si une erreur a été commise par une personne qui a diffusé cette information. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et note une fois de plus votre prudence dans le dossier. Même si vous êtes expert en champs de mines, vous noterez qu'ici, on est toujours dans le même champ, à savoir celui de l'administration générale de la Culture. Et c'est précisément ce qui a attiré mon attention. Ce qui m'importe, c'est l'objectivation des procédures de A à Z. On peut ne pas être d'accord avec ces procédures mais, à partir du moment où elles sont objectivées, un élément permet de nous accorder.

J'entends bien votre réponse. Les éléments que vous avez reçus sont trop récents pour que vous me les communiquiez, je l'accepte. Vous demandez une enquête interne et je l'accepte aussi avec une même logique. Si ce que dit le GERFA se vérifie, il y aura sanction; dans le cas contraire, un recours sera exercé à l'encontre du GERFA.

Je n'en dirai pas davantage, mais vous me connaissez suffisamment pour savoir que, dans le mois, je reviendrai sur ce point et demanderai peut-être au GERFA de vous faire parvenir l'exemplaire de sa publication afin de gagner un peu de temps.

1.7 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Semaine des quatre jours dans l'administration»

M. Philippe Knaepen (MR). – Il y a quelques semaines, le président du Parti socialiste a proposé d'introduire une réduction collective du temps de travail avec embauches compensatoires. Cette proposition a trouvé écho auprès du gouvernement wallon dans le chef de son ministre-président et de son ministre de la Fonction publique. Une organisation syndicale a d'ailleurs participé à un protocole d'accord sur une convention sectorielle prévoyant une réduction du temps de travail pour les membres du personnel âgés de

plus de 60 ans. La semaine des quatre jours payés pour cinq fait donc son apparition en Wallonie. L'accord intervenu porte également sur la suppression du rang D4 ainsi que sur une révision des procédures de nomination de fonctionnaires contractuels.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire ce qu'il en est pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Alors que la ville de Mons a récemment rejeté une proposition de motion de l'opposition visant à en faire une commune pilote dans ce domaine, votre gouvernement va-t-il suivre son homologue wallon? Le coût d'une telle mesure a-t-il été évalué pour la Fédération? Enfin, la signature d'un nouvel accord sectoriel avec les représentations syndicales est-elle à l'ordre du jour?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La Wallonie a bien avancé sur la mise en œuvre de la semaine des quatre jours. La Communauté française souhaite également participer à cette dynamique. Je pense que c'est aussi le cas de la Région de Bruxelles-Capitale, en fonction des spécificités de chacune des instances.

Notre Fédération ne possède en effet pas les leviers fiscaux pour supporter une telle mesure. Cela ne nous empêche pas de trouver des améliorations pour permettre au personnel de concilier sa vie privée et son travail, notamment pour ceux qui exercent des tâches pénibles comme au centre de prêt de Naninnes, ainsi qu'à Villers-Le-Bouillet ou dans certains services sportifs. Des mesures ont déjà été prises en concertation avec les organisations syndicales pour alléger le travail ou le temps de travail de certains.

Je ne m'immisce pas dans la politique de la ville de Mons. À chacun ses missions et ses responsabilités.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je suis favorable à la suppression de l'échelle D4 qui touche les plus bas salaires. Je m'inscris aussi dans les politiques d'amélioration pour le personnel, mais cela a un coût. Votre réponse me laisse sur ma faim. Quand pensez-vous aboutir?

1.8 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Devenir de l'école d'administration publique»

M. Philippe Knaepen (MR). – L'École d'administration publique (EAP) commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles a été créée le 1^{er} février 2012. Une de ses principales missions est la formation en vue de l'octroi du certificat de management public qui était annoncé comme indispensable pour accéder

aux fonctions soumises à mandat dans ces deux entités.

Après seulement deux promotions, le gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de suspendre le certificat de management public jusqu'en 2017. Parallèlement à cette suspension, une évaluation du programme et de l'école a été confiée à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Le gouvernement compte-t-il relancer la formation au certificat de management public? Si oui, quand? Une concertation avec votre homologue du gouvernement wallon est-elle en cours? Si oui, quel est le contenu de vos échanges sur la question? Qu'en est-il également de l'évaluation du certificat de management public qui a été confiée à l'IWEPS? Plus globalement, le gouvernement prévoit-il de revoir à la hausse ou à la baisse les missions confiées à l'EAP?

André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – En 2015, l'IWEPS a entamé une évaluation de la mise en place du certificat de management public dans le cadre de la réforme des mandats en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Des concertations avec mon collègue, le ministre Lacroix, ont donc bien lieu. Les conclusions de cette évaluation ont fait l'objet d'une présentation devant le conseil d'administration de l'école au milieu du mois de juillet 2016. Ces conclusions doivent encore être présentées au ministre Lacroix et à moi-même. Je proposerai que cette présentation nous soit commune, car je ne voudrais pas que des interprétations différentes surgissent. Le rapport d'évaluation est actuellement en cours d'édition. Il devrait être rendu public au début d'octobre après la présentation qui nous en aura été faite: la primauté de la présentation doit être réservée au monde politique, car c'est lui qui décide.

Il convient également de noter que le Centre de recherche et d'interventions sociologiques (CRIS) de l'Université de Liège réalise à l'heure actuelle une analyse des processus de formation relatifs au développement des compétences managériales. De même, les universités francophones de Belgique chargées de la mise en œuvre de la formation organisée dans le cadre du certificat de management public ont également réalisé une évaluation pédagogique des enseignements dispensés. L'ensemble de ces données sera analysé par l'EAP de concert avec les responsables de la fonction publique wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici la fin de l'année afin de prendre attitude par rapport au dispositif. À ce stade, le gouvernement ne prévoit donc pas de modifier les missions confiées à l'EAP.

En ne remettant pas en question ce que j'ai dit à plusieurs reprises, il me semble clair que les

mandats doivent être évalués comme le seront les mandataires. Chacun d'entre eux doit réaliser des projets qui seront évalués par le gouvernement. J'ai commencé à recevoir aujourd'hui les premiers documents des différents projets de chaque mandat.

Pour moi, l'EAP est un instrument qui est d'abord au service des deux gouvernements et il convient donc de trouver un équilibre dans le financement de l'école par les deux gouvernements. À l'heure actuelle, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en déficit par rapport au financement global de l'EAP. Il va donc falloir que l'on paye plus ou bien que l'on revoie nos participations ou encore les missions de l'EAP.

J'ai déjà demandé à l'EAP de revoir la liste des formations dispensées pour éviter le plus possible les duplications. Il y a environ quinze jours, j'ai parcouru la brochure réalisée par l'Union des villes et des communes et j'ai constaté l'inventaire de toutes les formations réalisées par cette association. Il me semble qu'il y a un travail de recherche de collaboration à entamer avec l'Union des villes et des communes ou d'autres écoles qui existent dans les universités, les hautes écoles ou les établissements provinciaux. Selon moi, il ne sert à rien de développer des projets de formation à l'EAP si ces formations existent déjà ailleurs avec une certaine expérience et dans des locaux qu'il n'est plus nécessaire de louer, ou avec du personnel que l'on ne doit plus payer. C'est l'approche que je défends. Je n'ai rien contre l'EAP, mais je demande que cette école s'incruste davantage dans ce qui existe déjà plutôt que de constituer un organisme satellite indépendant qui refait ce qui se fait ailleurs. Je parle de ma position avec franchise. Des évaluations seront menées et je les lirai, mais cela ne m'empêchera pas de reformuler des propositions en coopération avec le ministre Lacroix qui partage les mêmes préoccupations.

M. Philippe Knaepen (MR). – Tout d'abord, il faudra revoir l'accord de coopération nous liant à la Région. Ensuite, j'apprécie votre pragmatisme, Monsieur le Ministre. Si je comprends bien, vous allez attendre la présentation qui sera faite de l'évaluation au début du mois d'octobre. Pouvons-nous espérer une présentation de cette dernière ici au sein de notre commission? Je propose de l'inscrire dans l'ordre des travaux que nous aurons à examiner. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

1.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «État de réalisation du contrat d'administration»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Le 13 juin dernier, M. Delcor, secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFW-B), est venu présenter le contrat d'administration au Parlement. Ainsi, il a pu donner la vision de cette importante réforme tant pour les agents que pour les usagers des services publics: «Dans un contexte de raréfaction des ressources, nous voulons que le MFW-B renforce son efficience afin de rencontrer plusieurs objectifs indispensables». Ce contrat place de manière significative le numérique au cœur de son action: disposer d'applications informatiques et de données partageables; accentuer la dématérialisation des démarches administratives; favoriser l'accès à des informations personnalisées, tout en renforçant la websécurité des infrastructures. La lutte contre toute forme de gaspillage est également l'élément-clé de ce contrat via une gestion plus prévisionnelle des ressources humaines ainsi qu'une gestion efficiente des moyens disponibles. Le contrat contient 482 projets qui se déclinent selon les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, où en est l'état de réalisation du contrat d'administration à ce jour? Pouvez-vous nous faire part du plan d'action pour les prochains mois? Sur le plan budgétaire, les moyens mis à la disposition du Ministère pour réaliser le contrat sont-ils suffisants pour atteindre les objectifs prioritaires? L'échéancier de mise en œuvre des projets est-il respecté jusqu'à présent? Que ressort-il de la dernière réunion entre votre cabinet et le Ministère quant à l'état d'avancement de ce contrat? Au vu des enjeux considérables auxquels doit faire face aujourd'hui l'ETNIC, les objectifs liés au numérique et à la websécurité ont-ils une place suffisamment importante? De manière générale, quelle est votre ambition quant à la réalisation de ce contrat d'ici la fin de la législature?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté du 20 septembre 2012 prévoit un suivi annuel du contrat d'administration pour faire le point sur la mise en œuvre dudit contrat. Pour ce faire, chaque année, après le vote du budget – en principe le 14 décembre –, le Comité de direction transmet au gouvernement un rapport de suivi du contrat d'administration. Le premier rapport du suivi annuel est attendu pour la fin de janvier 2017, puisque le contrat a vu le jour dans le courant de 2016.

Une réunion de concertation transversale, réunissant des ministres du gouvernement et le Comité de direction élargi aux directeurs généraux de l'administration générale de l'Enseignement, est également prévue dans le mois suivant la réception du rapport du suivi annuel. Cette réunion de concertation transversale permettra de mettre en exergue des réalisations et des éléments du bilan du contrat d'administration, mais aussi d'évoquer

les perspectives et priorités pour l'avenir, en lien avec les contrats d'administration. Les modalités du contrat précisent toutefois que si, pour l'efficacité de sa mission, l'une des deux parties estime avoir besoin d'une concertation urgente, l'autre partie s'engage à être disponible. J'attendrai le mois de janvier mais, si cela devait traîner, je convoquerais cette réunion qui me paraît importante, surtout en début de processus.

Par ailleurs, un suivi trimestriel est en train d'être mis en place pour dix projets de programmes informatiques transversaux et structurants pour le ministère: le MIMESIS (base de données de gestion des tiers), le projet SUBSIDE (progiciel de gestion des subsides), le programme ESPACE PERSONNEL (mis à la disposition des citoyens pour réaliser leurs démarches administratives en ligne), le programme GED (gestion électronique des documents et archivage électronique), le programme SIRH (solution informatique de gestion des ressources humaines), le programme WBFIN (remplacement du dispositif de gestion comptable et budgétaire par un ERP), le programme EDIFICT (base de données des infrastructures), le programme DESI (gestion de la paie des enseignants), le projet NE03 (renouvellement du parc informatique) et le projet NEOPRINT (modernisation du matériel d'impression). Les moyens budgétaires sont prévus pour le budget 2017.

Actuellement, le Ministère réunit les objectifs et projets du contrat d'administration dans les contrats d'objectifs des directeurs généraux adjoints. Ceux-ci doivent être remis au gouvernement ce lundi 26 septembre 2016 en ce qui concerne les directeurs généraux adjoints nommés avant la conclusion du contrat d'administration. C'est le cas: ils sont rentrés aujourd'hui. Quant aux directeurs généraux adjoints nommés après la conclusion du contrat d'administration, ils bénéficient de trois mois après leur nomination pour rendre leur contrat d'objectifs. Le Ministère soumettra également au gouvernement, en novembre 2016, les différents modèles de documents relatifs au suivi annuel du contrat d'administration et des contrats d'objectifs, ainsi que le modèle d'évaluation final du contrat d'administration.

En ce qui concerne les échéances, le contrat d'administration reprend précisément pour chaque année les projets à mettre en œuvre par le Ministère afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Ministère a mis en place un processus «Gestion de projets» et forme depuis février 200 chefs de projet. Des modalités de suivi intense sont également développées pour informer régulièrement le Comité de direction de l'état d'avancement des projets, afin que celui-ci procède aux éventuels ajustements et en informe le gouvernement.

Je tiens également à préciser que le Ministère a déjà pris les premières dispositions pour assurer le suivi du contrat, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le pilotage de l'informatique

administrative. Ceux-ci sont renforcés grâce à la mise sur pied d'un comité stratégique du développement informatique dont la première réunion se tiendra le 10 octobre et qui aura pour objectif d'assurer la coordination des prises de décisions stratégiques de manière conjointe entre l'ETNIC et le Ministère. À ce propos, l'ETNIC vient d'être doté d'un nouvel administrateur général et j'entends qu'il assume pleinement ses fonctions sans être tributaire d'un conseil d'administration, d'un *dragster*. En effet, nous réclamons de la souplesse et de la clarté dans cette structure et c'est le responsable désigné qui doit déterminer les priorités, dans le cadre du budget qui lui est attribué.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je note que, grâce aux démarches qui ont été entreprises, le dossier progresse. Il est rassurant de constater que l'état d'avancement du dossier devra obligatoirement vous être communiqué et que vous pourrez ainsi avoir un contrôle régulier sur ce contrat de gestion qui représente un montant conséquent, 4,7 millions d'euros dans le budget 2016. Il est donc normal que nous puissions également bénéficier d'informations régulières.

Vous avez mentionné un rapport de suivi dont vous pourriez disposer à la fin de janvier 2017 et il me semblerait opportun que notre commission en ait connaissance. J'introduirai la demande lors d'une prochaine commission. Vous ne nous avez pas confirmé que la mise en œuvre du contrat serait finalisée pour la fin de cette législature, mais j'imagine que l'objectif initial sera maintenu.

M. le président. – Comme je l'ai dit à M. Knaepen, je vous invite à revenir vers moi pour que nous puissions mettre cette sollicitation à l'ordre des travaux de la commission.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de Mme Christiane Vienne, intitulée «Aboutissement du dossier Pathé Palace», et de M. François Desquesnes, intitulées «Informatisation des institutions muséales de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'ETNIC», «Organisation du travail dans l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre l'absentéisme et le burnout» et «Engagement de 49 agents pour assurer l'encodage de données relatives aux pensions des enseignants», sont retirées.

La question orale à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de M. Emmanuel De Bock, intitulée «Bâtiments inoccupés de la Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et inter-

pellations.

termine à 15h30.

– L'heure des questions et interpellations se